

Bruxelles, 13/04/2026

Réf : WOL(2026-07)

Version : FR

L'École européenne de Bruxelles II recrute pour le cycle secondaire :

**1 Professeur de français L2 – L3.
14 périodes hebdomadaire.
Contrat à durée déterminée.**

Les Ecoles européennes sont une organisation intergouvernementale, offrant une éducation multilingue et multiculturelle.

Description du poste

Le travail consiste à enseigner dans le cycle secondaire (S4 à S7, jusqu'au baccalauréat) le cours de français.

Profil

- Être de niveau natif francophone.
- Une excellente connaissance et maîtrise de la langue anglaise est un atout.
- Diplôme d'enseignant pour le français permettant d'enseigner dans le cycle secondaire jusqu'au Baccalauréat.
- Esprit de collaboration avec les collègues, la Direction et les familles.
- Motivation confirmée pour la profession d'enseignant dans un milieu multiculturel et plurilingue.

Offre

- Contrat à durée déterminée jusqu'au 03/07/2026 (avec possibilité de prolongation).
- Entrée en fonction : immédiatement.
- Lieu de travail : Ecole européenne de Bruxelles II.
- Contrat Chargé de Cours – cf. statut de chargé de cours : <https://www.eursc.eu/BasicTexts/2016-05-D-11-fr-19.pdf>

Candidatures

Veillez envoyer les documents ci-après **sous un seul fichier PDF** par mail à l'adresse : wol-human-resources@eursc.eu

- **Une lettre de motivation.**
- **Votre Curriculum Vitae.**
- **Copie(s) de votre/vos diplôme(s) et qualifications.**

Le sujet de l'e-mail doit être indiqué comme suit : " **WOL(2026-07) /NOM prénom**".

Date limite d'envoi des candidatures : **19/04/2026**.

Seuls les candidats présélectionnés seront invités à un entretien devant un Comité de Sélection.

Le candidat retenu devra fournir un certificat de Bonnes Vies et Mœurs (Modèle 2 - pour accéder à une activité qui relève de l'éducation en Belgique ou tout autre document similaire pour un autre pays d'origine) avant l'entrée en service.

Veillez noter que toutes les données à caractère personnel seront traitées conformément à la Déclaration de Confidentialité applicable au Recrutement et aux procédures de nomination des membres du personnel recrutés localement.